

# GXP® DRAIN 20

CAPACITÉ DE DRAINAGE ÉLEVÉE

## APPLICATIONS ET AVANTAGES:

### APPLICATIONS

La nouvelle membrane GXP® Drain 20 en polyéthylène haute densité (PEHD), thermosoudée avec le tissu non tissé TYPAR® de haute qualité, a une capacité de drainage très élevée, 10 l/s/m, ce qui la rend polyvalente pour une utilisation sur le chantier. Elle peut constituer la protection et le drainage des fondations ainsi et être utilisée dans les décharges ou la construction de routes. Le plus souvent, elle est utilisée dans la construction des toits verts avec l'installation d'irrigation et les espaces verts situés au-dessus des garages souterrains.

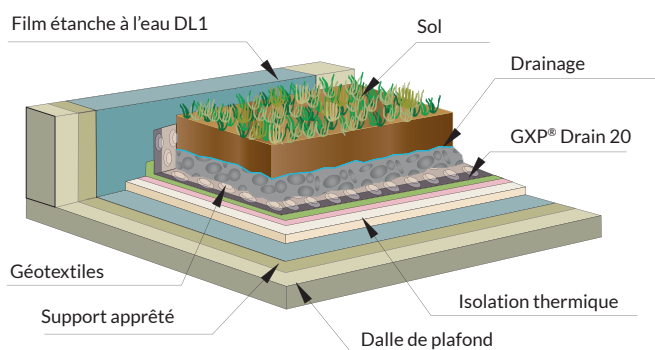
### AVANTAGES

- ▶ capacité de drainage élevée de 10 l/s/m
- ▶ polyvalent pour une utilisation sur le chantier
- ▶ matériau conforme à la norme NF EN 13252
- ▶ étanche à l'eau et à la vapeur
- ▶ l'intégration avec le tissu non tissé TYPAR® permet de gagner du temps sur le chantier liaison à la couche suivante
- ▶ film résistant à la croissance des racines



### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Poids	900 g/m <sup>2</sup>	1100 g/m <sup>2</sup>
Épaisseur du matériau	0,9 mm	1,0 mm
Résistance à la compression	160 kN/m <sup>2</sup>	200 kN/m <sup>2</sup>
Hauteur des noppes	20 mm	20 mm
Nombre des noppes	400 par m <sup>2</sup>	400 par m <sup>2</sup>
Largeur des rouleaux	2,0 x 12,5 m	2,0 x 10 m
Résistance à la température	-40 à +80°C	-40 à +80°C
Espace aérien entre les godets	14 l/m <sup>2</sup>	14 l/m <sup>2</sup>
Capacité de drainage (si combinée à un géotextile)	8 l/s/m 480 l/min/m 28800 l/h/m	8 l/s/m 480 l/min/m 28800 l/h/m



### RÉSISTANCE CHIMIQUE

Elle résiste aux composés chimiques, aux champignons, aux racines et aux bactéries dans le sol. Elle est totalement indifférente à l'environnement.

Le produit a été introduit à la suite du projet n° RPWP.01.05.0-30-0134/18 intitulé: "Mise en œuvre de produits, de procédés et de solutions organisationnelles et marketing innovants en vue d'accroître l'efficacité et la compétitivité de GrilTEX Polska Sp. z o.o."; cofinancé par l'Union européenne au titre du Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme opérationnel régional de la Grande-Pologne 2014 - 2020.